



Bagnolet le 29 janvier 2019

COMITE DIRECTEUR – 19 janvier 2019

(10h00 à 17h00 environ)

HOTEL IBIS – LEDRU ROLLIN
41/43 Avenue Ledru-Rollin, 75012 Paris

Présents :

Nadir **ALLOUACHE**, Serge **CASTELLO**, Christian **ROBERT**, Erick **ROMEAS**, Patrice **SANTERO**, Eric **LECLERCQ**, Jean-Luc **GUETROT**,

Alain **ARGENTIN**, Anissa **BENADDA**, Elisabeth **CONFORTINI**, Emmanuel **DELAMPER**, Philippe **DELIAC**, Serge **GUILHOU**, Brice **HOARAU**, Achwak **NASSER**, Kouider **SABOUR**, Jean-Bernard **SAUTRON**.

Albert **PERNET**, DTN

Absents excusés :

Bruno **BRIAND**, Hervé **COUTELAS** (*pouvoir à Kouider SABOUR*), Régis **DUBOIS** (*pouvoir à Serge CASTELLO*), Nabil **MAZARI**), Angélique **PITTIOT** (*pouvoir à Nadir ALLOUACHE*), Aurélie **RZASA**, Patrick **VIGNAU** (*pouvoir à Brice HOARAU*), Haykail **ZAEIR**.

Absentes : Laetitia **CESTARI**, Nahima **KORCHID** (*plus de 4 absences non justifiées*).

Invités :

Stéphane **DEJONGHE** (Président de la ligue des Hauts de France), Emmanuel **PARY** (Président de la ligue Centre-Val de Loire), Fabrice **HALOPEAU** (pour le contact-défense), Jean-Roger **CALLIERE** (pour le Bando)

Nicole **SOLA-ETCHEBERS**, Directrice des Services, Anthony **VIEIRA**, Responsable du département Formation.



Siège social : FFKMDA – 144, avenue Gambetta – 93170 BAGNOLET
Arrêté de délégation ministérielle : NOR SPOV1313107A
SIRET: 507 458 735 00028 - CODE APE : 9312Z
Téléphone : 33 (0)1 43 60 53 95 – Télécopie : 33 (0)1 43 60 04 75
Site : www.ffkmda.fr





Ouverture du Comité Directeur : 10H15

1- Validation du PV du CD du 13 octobre 2018

Le relevé de décisions ne fait l'objet d'aucune modification.

Voté à l'unanimité.

2- Règlements sportifs et de compétitions :

- Pancrace (Corrections)
Des coquilles ont été retirées du règlement (notamment sur la participation des pré-poussins qui est seulement possible en submission).

Voté à l'unanimité

A l'occasion du vote du règlement du Pancrace il est discuté des processus de validations des règlements par les membres du CD. Il est décidé que chaque règlement sera étudié par un petit groupe constitué au sein du Comité Directeur qui effectuera les corrections. Les règlements seront ensuite envoyés aux membres du CD pour un vote à distance. Il est préconisé un délai d'une dizaine de jours de travail à partir de l'envoi.

- Règlement Musical Forms (nouveau règlement)
Patrice SANTERO et Achwak NASSER se positionnent pour travailler sur le Musical forms. En effet, des erreurs de traduction ont été relevées qui peuvent donner lieu à une mauvaise interprétation du règlement. Par ailleurs, une mise à jour vient d'être mise en ligne sur le site de la Wako, qui est susceptible de faire encore évoluer le document.
- Bando (nouveaux règlements) – *Intervention de Jean-Roger CALLIERE*
Jean-Roger CALLIERE, le spécialiste de la discipline, explique la difficulté d'exister pour le Bando au sein des autres disciplines de la FFKMDA. Il brosse l'histoire de la discipline, son implantation en France, sa fidélité à la FFKMDA depuis 10 ans et les attentes des pratiquants.
Dans un premier temps, Il est décidé d'ouvrir la plateforme d'inscriptions aux compétitions au Bando, et d'étudier la faisabilité de BMF spécifiques, ainsi que la formation des juges arbitres (les arbitres Muaythai doivent s'approprier les finesses du Bando). L'intégration à la commission des grades va également être étudiée.
Brice Hoarau et Jean-Roger Callière sont désignés pour relire les règlements, Patrice Santero et Anthony Vieira, doivent étudier l'ingénierie possible des formations.
- Contact-Défense (projet de développement) – *Intervention de Fabrice HALOPEAU*
Fabrice HALOPEAU, ancien gendarme à la retraite et formateur au sein des unités d'élite de la gendarmerie en techniques de close combat et de self-défense, souhaite développer au sein de la FFKMDA, des pratiques, sans compétition, mixant les



techniques de la self défense et les techniques sportives pour proposer le « Contact Défense » et répondre à une demande de plus en plus importante.

Le Contact Défense, qui est déjà extrêmement bien structuré au sein de la FFKMDA, aspire à la création de BMF spécifiques.

La faisabilité fera l'objet d'une étude et d'une concertation avec les instances ministérielles.

3- Point administratif

- Règlement financier

Il est proposé des modifications au règlement financier, sur la base des préconisations de l'audit comptable que le Ministère des Sports a diligenté en octobre dernier. Ces modifications concernent essentiellement la mise en concurrence de prestataires lors des commandes de biens ou services excédant une certaine somme.

Serge CASTELLO, Christian ROBERT et Nicole SOLA seront en lien pour proposer le règlement finalisé qui devra être voté lors de l'assemblée générale.

- Règlement disciplinaire

Le règlement disciplinaire, également doit faire l'objet de réajustements pour être en conformité avec le code du sport dans la mesure où les annexes, incluant notamment un inventaire des sanctions n'avaient pas encore été rédigées.

Quelques points sont discutés : le terme d'amende semble inapproprié (vérification doit être faite), les clubs que l'on ne peut difficilement suspendre sans pénaliser l'ensemble des licenciés, la sanction qui au lieu d'être figée, devrait être modulable laissée à l'appréciation de la discipline (le règlement ne fixant que les « maximum »).

Emmanuel De Lamper, élu en charge de la commission de discipline évoque la tenue de la réunion du 18 janvier où les premiers cas ont été traités avec la commission reconstituée. Il est très satisfait de la préparation de la commission et de la façon dont ont été traités les cas. Tous les membres sont en phase.

- Retours administratifs des ligues + rappel pour les réversions.

Il est rappelé comment vont être distribuées les reversions de licences et le calendrier des versements :

- Avance sur reversion de la saison 2018-2019 :
- 5,5 € par licencié pour les ligues de moins de 3 000 licenciés
- 6,5 € par licencié pour les ligues de plus de 3 000 licenciés.

La première partie des reversions sera calculée sur la base du nombre de licenciés constaté entre le 16 août et le 31 décembre 2018 et distribué lors de l'AG de février 2019.

A ces reversions qui seront versées si les ligues ont renvoyé les justificatifs de gestion (PV d'AG et des comités directeur, bilan financier et compte de résultat, bilan sportif), pourront être rajoutés sur justificatifs et dans la limite des frais réels dépensés, jusqu'à 0,50 € par licencié, si la ligue a organisé au moins une action



envers les publics féminins, 0,50 € par licencié, si la ligue a organisé au moins une action envers les publics jeunes/QPV/ZRR, 0,50 €, si la ligue a organisé au moins une action en faveur du handiboxing ou du sport/santé.

Cette deuxième partie des reversions sera attribuée à l'issue de la saison sportive.

Le Président Nadir ALLOUACHE alerte les membres du Comité Directeur sur le versement de 1,50 € qui a été décidé pour compenser la perte des formations dans les ligues, et qui représente plus de 250 000 € de budget supplémentaire à supporter par la FFKMDA.

Cette dépense est d'autant plus lourde à assumer que le nombre des formations a radicalement baissé, comme si les régions se désengageaient du maintien ou du développement du nombre de sessions de formations sur leur territoire puisqu'elles ne sont plus directement intéressées.

Si ce constat se poursuit, la fédération devra réajuster le montant actuel des reversions.

----- Pause déjeuner-----

4- Représentation fédérale lors des manifestations internationales.

Le Comité Directeur est unanime pour rappeler qu'aucun engagement individuel de ligue ne peut être envisagé sur quelque compétition internationale que ce soit dès lors qu'une équipe de France est présente. En tout état de cause, une autorisation doit être demandée à la FFKMDA avant tout engagement dans une compétition internationale. Par ailleurs la question des équipes de ligues inquiète car la préparation de telles équipes ne peut être envisagée au détriment d'actions de développement et du maillage territorial.

La diversification de l'offre, la multiplication des compétitions amateurs, et les actions de développement à destination des publics ciblés par la convention d'objectifs doit rester une priorité des ligues.

Le règlement des équipes de France doit être mis à jour et rappellera ce point.

5- Intervention de Patrice SANTERO sur les DPS (dispositifs prévisionnels de secours à personnes).

Devant la récurrence des demandes et les questionnements des clubs organisateurs de manifestations Patrice SANTERO, propose à l'assemblée un exposé sur les nécessités et besoins en dispositifs médicaux et de secours sur les compétitions. A cette occasion, il lève l'ambiguïté sur la présence non nécessaire (sauf demande particulière de l'autorité municipale ou préfectorale) d'une antenne de la croix rouge (ou autre) sur nos compétitions, qui ne réunissent jamais (jusqu'à présent 1 000 personnes assises en même temps).

Le powerpoint de présentation sera diffusé sur le site de la fédération et envoyé aux ligues.

6- Point « statistiques »

Le nouveau module de statistiques opérationnel depuis peu permet, en temps réel, de mesurer l'évolution des clubs et licenciés par ligue. Il se révèle un outil indispensable mais impitoyable pour analyser les flux des licenciés et tenter de contrecarrer les éventuels dysfonctionnements.



La fédération va relancer les 377 clubs (sur 1328) qui compte 12 licenciés au moins, afin qu'ils honorent l'engagement de licencié tous leurs adhérents, qu'ils ont pris en s'affiliant à la FFKMDA. Par ailleurs, il est demandé qu'un courrier type soit rédigé par la FFKMDA et envoyé aux Présidents de ligue, qui alerteront les municipalités des clubs qui touchent peut-être des subventions et n'obéissent pas au règlement de leur fédération de tutelle au détriment possible de la sécurité de leurs sportifs.

7- Budget prévisionnel 2019

Le budget prévisionnel 2019 présente une augmentation prévisionnelle de 4% de licenciés pour 2018/2019 et une augmentation des dépenses, liées principalement à l'augmentation des reversions de licences et l'achat du siège.

Le budget sera affiné et présenté au vote de l'Assemblée générale.

8- Questions diverses

- Point sur la gouvernance.

Le président fait un point sur l'évolution de la FFKMDA à mi-mandat. Il présente les aspects positifs qu'il a pu relever surtout dans le comportement général des compétiteurs et encadrants. Il appuie également sur les points à améliorer d'ici la fin du mandat : en règle générale, l'augmentation de l'offre pour les licenciés avec plus de compétitions dans les ligues.

L'exemple des Hauts de France est cité. La ligue établie des conventions avec les organisateurs de galas, pour utiliser en journée et pour les amateurs, les installations mises en place pour la soirée.

Il annonce l'achat du nouveau siège et les prochains travaux qui vont commencer prochainement.

- Point sur les organisations de galas
 - Même si de gros efforts ont été observés chez la majorité des organisateurs de gala, il reste à résoudre des problèmes récurrents dont celui de la prise des licences qui dépasse rarement le minimum requis pour les clubs organisateurs. Après discussion le Comité Directeur décide que désormais, les clubs qui font une demande d'autorisation devront comptabiliser 40 licences au moment de la demande (les licences prises pour boucler le plateau en sus).
 - Par ailleurs, plusieurs plaintes d'arbitres sont arrivées à la FFKMDA précisant qu'il était difficile pour eux de se faire payer leurs indemnités d'arbitrage, le remboursement arrivant parfois plusieurs semaines après le gala voire jamais. Il est préconisé que les arbitres se fassent payer au moment de la pesée.
 - Le président indique que l'IFMA a sollicité la FFKMDA pour être informée de tous les boxeurs thaïlandais qui sont invités à boxer en France et se réserve le droit, d'interdire leur participation, s'ils sont sous le coup d'une sanction disciplinaire pour dopage qui ne nous aurait pas été transmise par la WADA.
 - Le cahier des charges du logiciel de gestion des galas, est en cours de formalisation. Le logiciel des galas devrait être opérationnel pour la prochaine rentrée.
 - La FFKMDA informe le CD d'une recrudescence de faux certificats médicaux. Les sportifs doivent être informés que les certificats médicaux sont vérifiés. Une commission



disciplinaire doit prochainement se tenir pour statuer sur des cas de faux. Une sanction exemplaire est demandée.

- Comptes dans les combats « pro ».
 - 4 comptes dans le combat => arrêt du combat
 - Après 2 comptes dans la même reprise, il ne peut y avoir un 3^e compte, l'arrêt est immédiat, et le combat prend fin.
- Les boxeurs « pro » souhaitent que leurs coachs et eux-même dans le cadre des galas privés, aient l'autorisation de porter une casquette. Ce support de communication est évidemment une source devenus supplémentaires pour ces boxeurs. Casquette support de communication.

- Reconnaissance de Haut niveau

La FFKMDA a joué de malchance avec le départ de Laura FLESSEL, l'ancien ministre des Sports, qui devait reconnaître le statut de haut niveau aux disciplinaires délégataires de la FFKMDA quelques jours après son départ soudain. Cette décision a été reportée et le dossier a dû être réétudié complètement. Nous sommes toujours dans l'attente de cette reconnaissance qui est toujours imminente.

Fin du Comité Directeur : 17H10